

Cap sur la participation

Rien sur nous sans nous
Nichts über uns ohne uns



Colloque du mardi 2 juin de 8h45 à 16h30 - Wolubilis (Bruxelles)

LES ACTES

Atelier C

Les conseils consultatifs : lieux de participation et d'influence

Animatrice : Thérèse Kempeneers, AFrAHM

Rapporteuse : Florence Gesnot, AWIPH

Le thème de l'atelier s'est articulé autour de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, ratifiée en 2009 par la Belgique.

L'introduction a été l'occasion de mettre en perspective deux rapports sur la mise en œuvre de la Convention en Belgique :

- celui porté par l'État belge et transmis au Comité des droits des personnes handicapées (juillet 2011) d'un côté ;
- et celui publié par la société civile (Belgian Disability Forum) et transmis au Comité des experts de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées en février 2014 de l'autre.

De nombreuses réflexions et observations ont été exprimées lors de cet atelier. Elles sont reprises ci-dessous en distinguant deux niveaux de débat.

1. Réflexion autour de la participation au niveau local

- L'atelier a posé la question de la représentativité des personnes en situation de handicap et/ou de leurs représentants dans les conseils consultatifs, ainsi que de l'équilibre entre les personnes concernées et les professionnels du secteur. Dans certains conseils, la proportion de professionnel réduit l'espace d'expression des personnes en situation de handicap. En lien a également été abordée la question de la compréhension et de l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap, lorsque le langage et les acronymes professionnels sont largement mobilisés. On touche alors à la question de l'adaptation, de l'aménagement raisonnable, du langage facile à comprendre qui sont essentiels dans les conseils, au risque de fermer la porte au dialogue.
- Concernant les ordres du jour, les participants à l'atelier distinguent deux situations : lorsqu'il est fixé suite à une demande du politique et lorsqu'il est construit d'initiative. Il est important pour les conseils consultatifs de garder une liberté d'entreprise à cet égard.
- Les conseils consultatifs ont une mission d'avis, et non de décision. Il s'agit d'un état de fait, mais l'atelier a exprimé deux regrets à cet égard, posés ici sous forme de recommandations:
 - Il est nécessaire pour les conseils consultatifs d'obtenir une justification de la part du pouvoir décisionnel lorsque les avis émis ne sont pas suivis ;

- Les conseils consultatifs doivent obtenir les moyens de fournir un avis construit, par le soutien de professionnels qui alimentent la réflexion de ses membres.
- La présence du politique au sein des conseils consultatifs a été soumise à débat. Toutefois, l'atelier conclut majoritairement à l'impact positif de cette présence qui facilite la prise en compte des préoccupations exprimées en séance et leur relais vers d'autres instances telles que le Collège communal. Cette présence encouragerait également les personnes en situation de handicap à prendre la parole, dès lors qu'elle peut avoir un poids plus direct. L'atelier insiste également sur l'importance d'avoir un interlocuteur politique sensibilisé et à l'écoute.
- Les participants déplorent un manque de reconnaissance et/ou de connaissance des conseils consultatifs, notamment au niveau communal. Il faudrait parvenir à promouvoir davantage leur existence, ce qui leur permettrait d'élargir leur action et d'améliorer leur rôle de relais des préoccupations des personnes en situation de handicap.
- A côté de la question de la méconnaissance des conseils consultatifs, il faudrait également parvenir à inciter les communes qui n'en disposent actuellement pas à mettre en place une CCPH. Les participants n'ont pas identifié de moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, mais s'accordent sur le fait qu'il doit s'agir d'une incitation et non d'une contrainte. L'objectif commun de généralisation des CCPH est toutefois identifié.

2. Réflexion autour de la Convention des Nations Unies et du niveau international

- En 2013, le Comité européen des Droits Sociaux condamne l'État belge pour son manque de solutions de soutien, notamment pour le manque de places dans des centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées adultes de grande dépendance. L'argument budgétaire avancé par l'État belge a été jugé irrecevable. Il n'en reste pas moins que cette justification est régulièrement mise en avant. Les membres de l'atelier regrettent son recours, qui camoufle un certain manque de volonté. Le groupe s'interroge également sur les outils juridiques à disposition de la société civile, en dehors des recours collectifs, en cas de non-respect par la Belgique de recommandations. La question reste en suspens mais le Centre interfédéral pour l'égalité des chances attire l'attention de tous sur la possibilité d'interpellation collective ou individuelle par leur biais.
- L'atelier regrette le manque d'espace de parole pour les enfants et adolescents en situation de handicap, au niveau des conseils consultatifs, alors même qu'un article de la Convention des Nations Unies y réfère. Il serait intéressant de mettre en place un dispositif qui leur assure la prise en compte de leur expression.
- En termes de perspective, les participants insistent sur l'importance d'assurer une représentation des personnes en situation de handicap dans les organes de décision. Il s'agit d'un message crucial à faire passer, d'autant plus dans la situation actuelle de transfert des compétences.

« *Rien sur nous sans nous* »

Lien utile : [Belgian Disability Forum](#)